

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TROIS JUILLET, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Agathe IACOVELLI, Hubert BONNET, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Gaëlle LICHTLÉ, Yann GALLAY, Nicolas MARCHAND, Thierry GROSSAT, Jean-Pierre SAINT-CYR, Patrick CHARRONDIERE, Myriam CHIKKI, Kévin GAREL.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Philippe BERTHAUD à Agathe IACOVELLI, Isabelle DE CARVALHO à Jean-Marc RIGAUDIE, Aurélien TESSIAUT à Jacques CORMORECHE, Tiffany RIBEIRO à Claude TRASSARD, Michel RAYMOND à Patrick CHARRONDIERE, Guy BRULLAND à Myriam CHIKKI.

ABSENT(S) : Bernadette CAUCHOIS, Adrien LASSERRE, Amina LEGHNIDER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, J.CORMORECHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2024 03 07 SF 079 VOTE DES TARIFS COMMUNAUX -MERCHE DE NOEL 2024

Madame Agathe IACOVELLI, adjointe à l' Education et la Dynamique Commerciale propose de modifier la grille des tarifs municipaux actuellement en vigueur.

Il s'agit en effet d'ajouter à cette grille de nouveaux tarifs relatifs aux droits de place du **Marché de Noël 2024** organisé par la Ville de Trévoux sur la place de la Terrasse.

Ces nouveaux tarifs s'élèvent à :

- **Frais d'inscription :**

- o **30 euros TTC** par emplacement couvert de 3 mètres linéaires (stand équipé d'un barnum 3m x 3m, d'une table de 2m et d'une chaise). Le matériel est livré mais les exposants sont tenus d'aider à la mise en place du stand.
- o **10 euros TTC** par emplacement de 3 mètres linéaires, nu, non couvert. La fourniture et l'installation d'un barnum et du matériel d'exposition sont à la charge de l'exposant.

En cas de dédit intervenant après le 15 novembre 2024, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

- **Caution :**

Une caution de 50€ pour réserver le stand. Elle sera rendue le 8 décembre 2024 à 20h00 aux exposants présents qui auront laissés leur emplacement propre uniquement. La caution ne sera rendue en aucun cas aux exposants qui se désistent après le 15 novembre, ni aux exposants qui quittent le Marché de Noël en cours de journée.

VU la délibération adoptée par le conseil municipal le 5 juillet 2023,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** l'ajout de nouveaux tarifs à la grille des tarifs municipaux relatifs aux droits de place du **Marché de Noël 2024**, selon les termes précisés ci-dessus.

En mairie, le 3 juillet 2024

Affiché le 5 juillet 2024

Le Secrétaire de Séance,
Jacques CORMORECHE

Pour extrait conforme

Le Maire,
Marc PÉCHOUX

